



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 14 août 2007 à 19h30, en la Salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Jacques Bérubé

Mesdames les conseillères : Madeleine Girard Devin

Messieurs les conseillers : Pascal Dion
Gilles Lachance
Christian Breton

Étaient absentes Mesdames les Conseillères : Lucie Tremblay
Denise Larouche

Était également présent à l'assemblée :
Le Directeur général, Greffier et Trésorier: Laurent Levasseur

1.-
MOMENT DE RÉFLEXION

2.-
PRÉSENCES

3.-
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général, le maire déclare l'assemblée ouverte. Il est 19H35.

07-08-103

4.-
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-08-104

5.-
RÉSOLUTION – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 12 juin 2007

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton
ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 juin 2007 tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



6. CORRESPONDANCE

07-08-105

6.1 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion
ET RÉSOLU d'approuver les demandes d'aides financières suivantes :

- Centre indien cri de Chibougamau : 100\$
- Fondation de l'hôpital Chibougamau : 450\$
-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2 AVIS AU CONSEIL

M. le maire Jacques Bérubé informe le conseil que Mme la conseillère Lucie Tremblay a remis sa démission le 8 août 2007.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 ADMINISTRATION

07-08-106

7.1.1 RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de juin et juillet 2007 s'élevant respectivement à 365 868.22\$ et 184 733.70 et la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant respectivement à 52 427.12\$ et à 31 122.51\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour les mois de juin et juillet 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-08-107

7.1.2 RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE DESSAU SOPRIN – PLAN D'INTERVENTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé, en vertu de la résolution 06-02-017, un mandat de services professionnels à la firme Dessau-Soprin dans le but d'élaborer et de préparer un plan d'intervention au niveau des infrastructures d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 18 500\$;

CONSIDÉRANT QUE 4 125\$ ont déjà été déboursés;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton
ET RÉSOLU



QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme Dessau-Soprin suivant la facture F015-28058 en date du 20 juin 2007 et s'établissant à 2 500\$, plus les taxes applicables;
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-08-108

7.1.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE DESSAU SOPRIN – PLAN ET DEVIS - PROJET EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé, en vertu de la résolution 02-02-040, un mandat de services professionnels à la firme Dessau-Soprin dans le but de réaliser les plans et devis préliminaire et définitifs de la conduite d'amenée et du réservoir souterrain du projet d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 75 000\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE, jusqu'à présent, 16 900\$ ont été déboursés;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion

APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme Dessau-Soprin suivant la facture F015-28051 produite en date du 20 juin 2007 et s'établissant à 3 500\$, plus les taxes applicables;
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-08-109

7.1.4

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT- LABORATOIRE S.L. INC – CONSTRUCTION DU DEUXIEME PUIS (PWC2)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, lors de sa réunion régulière du 12 septembre 2006, a mandaté la firme « Les laboratoires S.L. inc. » pour continuer le projet de recherche en eau souterraine et en particulier pour la réalisation du deuxième puits de pompage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a alloué des crédits budgétaires de 21,700.00\$ plus taxes pour la réalisation de ce mandat en vertu de la résolution no 06-09 -131;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est complété à plus de 85%;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme Les Laboratoires S.L. Inc. suivant la facture 25796 en date du 31 mai 2007 et s'établissant à 630\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-08-110

7.1.5

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT- GENIVAR – MISE AUX NORMES DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a accordé à la firme Génivar le mandat de préparer un plan d'intervention relatif à la mise aux normes du lieu d'enfouissement sanitaire de Chapais en rapport au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles;



CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a réservé, en vertu de la résolution 06-09-136, des crédits budgétaires de 19,800.00\$ plus taxes aux fins de la réalisation du mandat susmentionné.

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est complété à 90%;

CONSIDÉRANT QU'aucune somme n'a été déboursée;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme Genivar suivant la facture 70354 produite en date du 07 juin 2007 et s'établissant 12 180\$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-08-111

7.1.6

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT- GENIVAR – CURLING

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a accordé le mandat de réalisation de l'ingénierie détaillée du projet de rénovation du curling à la firme Genivar pour la somme de 24,910.00\$ suivant la proposition de services professionnels transmise en date du 18 septembre 2006.

CONSIDÉRANT QUE le mandat est complété à 100%;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 6 228\$ a déjà été déboursée;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme Genivar suivant la facture 70191 et s'établissant 18 682.50\$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-08-112

7.1.7

RÉSOLUTION – MANDAT – GENIVAR – INGÉNIERIE DÉTAILLÉE RELIÉE AU PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a décidé d'aller en appel d'offres public dans le but de mettre aux normes l'aréna municipal;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais accorde le mandat de réalisation de l'ingénierie détaillée du projet de mise aux normes de l'aréna à la firme Genivar pour la somme de 24,925.00\$ suivant la proposition de services professionnels transmise en date du 16 avril 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-08-113

7.1.8

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT- FORAGE LBM – FORAGE PW2

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a retenu les services de Les Forages L.B.M. Inc pour l'aménagement de puits d'alimentation, de piezomètres et essai de pompage en 2003;

CONSIDÉRANT QU'une partie du contrat n'avait pas été exécutée à la demande la Ville;

CONSIDÉRANT QUE Les Forages L.B.M. a demandé un ajustement de 28 969,80\$, soit 16% d'augmentation sur la portion restante dudit contrat, laquelle portion est établie, sur la base de la soumission originale, à 149 332.80\$;



CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a approuvé un ajustement de 10% en vertu de sa résolution 06-10-162, portant la somme allouée à 164 265.80\$;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 147 285.06\$ a déjà été déboursée;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Laboratoire S.L. Inc datée du 10 août 2007;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais autorise le paiement de la facture 144 au montant de 16 725.00\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-08-114

7.1.9

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT- FORAGE LMB – FORAGE D'UN PUIS PILOTE ET ESSAIS DE POMPAGE À HAUT DÉBIT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a retenu les services de Les Forages L.B.M. Inc pour l'aménagement de puits d'alimentation, de piézomètres et essais de pompage en 2003;

CONSIDÉRANT QUE des travaux extra contractuels ont été réalisés à la suite de l'exécution du mandat relié à la résolution 06-10-162 et ce pour économiser des coûts de mobilisation de la foreuse;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux extra contractuels consistaient à réaliser un puits pilote en vue de forer un troisième puits (PW3) et à mener des essais pompage à haut débit d'une durée de 106 minutes;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Laboratoire S.L. Inc datée du 10 août 2007;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais autorise le paiement de la facture 145 au montant de 32 745.86\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-08-115

7.1.10

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DE J.C. LEBEUF – CLUB DE CURLING ET CENTRE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a confié à J.C. Lebeuf, architecte, les mandats suivants :

- Mandat no 1 : Plans et devis pour Club de curling trois glaces : 24 800\$ (rés. 06-09-150);
- Mandat no 2 : Rénovation du Centre sportif : 21 500\$ (rés. 06-09-152);
- Mandat no 3 : Faisabilité du curling à l'intérieur de la salle communautaire (2036.25\$);
- Mandat no 4 : Aménagement des locaux du Petit train : 6 200\$ (rés.

CONSIDÉRANT QUE le mandat no 1 est complété à 100% et que 23 560\$ ont déjà été payés;

CONSIDÉRANT QUE le mandat no 2 est complété à 100% et que 20 425\$ ont déjà été payés;



CONSIDÉRANT QUE le mandat no 3 est complété à 100% et qu'aucune somme n'a été déboursée;

CONSIDÉRANT QUE le mandat no 4 est complété à 70% et qu'une somme de 1550\$ a été déboursée;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général à acquitter :

- Les factures 2006-C71-05 et 2006-C71-06 du mandat no 1 au montant de 992\$ et 248\$, plus les taxes applicables;
- les factures 2006-C70-05 et 2006-C70-06 du mandat no 2 au montant de 860\$ et 215\$, plus les taxes applicables;
- la facture 2007-C90-E-01 du mandat no 3 au montant de 2036.25\$, plus les taxes applicables;
- la facture 2006-C49-02 du mandat no 4 au montant de 2790\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-08-116

7.1.11

RÉSOLUTION – ADHÉSION À UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QU'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail a été mise sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2, de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la Ville de Chapais d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais :

- Adopte l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux, jointe à la présente résolution en annexe;
- Autorise l'UMQ à signer, pour et en son nom, l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux, jointe à la présente résolution en annexe;
- Adopte l'Entente entre l'UMQ et la Municipalité concernant l'octroi d'un contrat relatif à la mise en application de l'entente visée à l'article 1, également joint à la présente résolution;
- Adopte le contrat de gestion entre l'Union des Municipalités du Québec et le gestionnaire, au nom de la Ville, aux termes de l'entente à l'article 3;
- Autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Chapais tous les documents nécessaires à la participation de la Ville à la Mutuelle.

07-08-117

7.1.12

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE DÉPENSES NON BUDGÉTÉES EN 2007

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux dépenses non budgétées suivantes :

- Réparation de certaines rues avec du béton bitumineux : 10 000\$;
- Réparation et peinture de la chargeuse John Deere 644 : 20 000\$;
- Nettoyage des fossés et des ponceaux de la rue de l'Assainissement : 7 000\$



- Rechargement des rues de l'Assainissement, de la Biomasse et des Dollars verts : 25 000\$;
- Nettoyage de 50% des trous d'homme : 7 000\$;
- Acquisition de collets de trous d'homme : 2 500\$;
- Acquisition d'une clé motorisé pour valve d'aqueduc : 9 500\$\$
- Rénovation du rez-de-chaussée de l'hôtel de Ville : 20 000\$;
- Contrôle des sites d'enfouissement : 8 000\$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais dispose des fonds nécessaires;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général à effectuer les dites dépenses immédiatement, le tout équivalent à une somme de 109 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2

URBANISME

07-08-118

7.2.1

RÉSOLUTION – VENTE DU 34, 8^{ÈME} RUE, CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est propriétaire de l'immeuble situé au 34 de la 8^{ème} rue depuis le 17 avril 2006 à la suite d'une mise en vente pour non-paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu preneur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais recevait, le 4 juillet 2007, une offre d'achat de 1000\$ de Mme Valérie Bouchard et de M. Steve Beaupré dans le but de faire l'acquisition dudit immeuble;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU :

QUE le dit immeuble soit vendu à Mme Valérie Bouchard et M. Steve Beaupré pour la somme de 1100\$;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat de vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-08-119

7.2.2

RÉSOLUTION – DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme a recommandé d'approuver la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation 07-024

NATURE ET EFFET : Dérogation concernant la marge latérale droite du garage annexé à la maison située sur le lot : 8-83, 177, boulevard Springer, Chapais, qui sera de 1.02 mètre au lieu de la marge autorisée de 2 mètres, le tout tel qu'exigé par le règlement de zonage no 01-345 de la Ville de Chapais.

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été donné à cet effet le 15 juin 2007;

CONSIDÉRANT QU'aucune contestation n'a été signifiée à la Ville de Chapais ;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance



APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton
ET RÉSOLU d'approuver la dite demande de dérogation mineure.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-08-120

7.2.3

RÉSOLUTION – CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHAPAIS – AUTORISATION DE VERSER UNE PARTIE DE LA SUBVENTION ANNUELLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a budgété pour 2007 une subvention de 70 000\$ à être versée à la Corporation de Développement Économique;

CONSIDÉRANT QU'aucune somme n'a encore été versée;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général à verser à la Corporation économique une somme de 40 000\$.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS, Mme la conseillère Madeleine Devin s'étant prononcée contre.

7.3

VARIA

07-08-121

7.3.1

RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les Cités et Villes prévoit la désignation d'un conseiller (ère) comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU

QUE Mme la conseillère Madeleine Devin soit et est nommée pro-maire de la Ville de Chapais pour la période de août à octobre inclusivement;

QUE Mme la conseillère Madeleine Devin soit et est autorisée, pour la dite période, à signer les effets bancaires en remplacement de M. le conseiller Christian Breton

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-08-122

7.3.2

RÉSOLUTION – APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2006 – TRANSPORT ADAPTÉ CHAPAIS-CHIBOUGAMAU-BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais participe au financement du budget d'opération du Transport adapté Chapais-Chibougamau-Baie-James;

CONSIDÉRANT QU'en date du 12 juillet 2007, la Ville de Chapais recevait les états financiers 2006 pour l'organisme précité produits par la firme André Biron, comptable agréé;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais approuve les états financiers de Transport adapté Chapais-Chibougamau-Baie-James pour l'exercice financier 2006 tels que déposés, états financiers se résumant comme suit :



REVENUS 219 821\$
DÉPENSES 167 616\$
EXCÉDENT 52 205\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-08-123

7.3.3

**RÉSOLUTION – APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2007
TRANSPORT ADAPTÉ CHAPAIS CHIBOUGAMAU BAIE-JAMES**

CONSIDÉRANT QUE le Ministre des Transports du Québec doit approuver les prévisions budgétaires 2007 pour le transport adapté de Chapais-Chibougamau-Baie-James (T.A.C.C.B.J.) dont les revenus et les dépenses sont estimés respectivement à 224 413\$ et à 224 230\$;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière du Ministre des Transports du Québec au montant de 103 490\$;

CONSIDÉRANT QUE le Transport adapté Chapais-Chibougamau Baie-James (T.A.C.C.B.J.) doit équilibrer son budget 2007;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Ville de Chapais approuve les prévisions budgétaires 2007 tel que présentées par le Transport adapté de Chapais Chibougamau Baie-James (T.A.C.C.B.J.) en date du 1 juin 2007;

QUE le conseil municipal de la Ville de Chapais autorise M. Laurent Levasseur, directeur-général, greffier et trésorier, à transmettre le versement de la quote-part de la municipalité à Transport adapté Chapais-Chibougamau-Baie-James (T.A.C.C.B.J.) au montant de 10,285\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-08-124

7.3.4

**RÉSOLUTION – APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2006 –
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHAPAIS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais participe au financement du budget d'opération de l'Office Municipal d'Habitation de Chapais (OMH);

CONSIDÉRANT QU'en date du 12 juillet 2007, la Ville de Chapais recevait les états financiers 2006 de l'OMH produits par la Société d'habitation du Québec;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion

APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais approuve les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Chapais pour l'exercice financier 2006 tels que déposés, états financiers se résumant comme suit :

	<u>RÉELS</u>	<u>PRÉVUS</u>
REVENUS	52 394\$	45 281
DÉPENSES	170 932\$	164 824
DÉFICIT	118 538\$	119 543

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-08-125

7.3.5

**RÉSOLUTION – APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRE
RÉVISÉES 2007 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHAPAIS**



CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais participe au financement du budget d'opération de l'Office Municipal d'Habitation de Chapais (OMH);

CONSIDÉRANT QU'en date du 12 juillet 2007, la Ville de Chapais recevait les prévisions financières de l'OMH produits par la Société d'habitation du Québec, lesquelles établissaient le déficit d'opération à 50 195\$;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a produit en date du 12 juillet 2007 un rapport d'approbation à l'égard d'un budget révisé;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais réserve des crédits budgétaires de 5 019\$ pour couvrir 10% du déficit anticipé de l'Office municipal d'Habitation de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-08-126

7.3.6

RÉSOLUTION – NOMINATION – REPRÉSENTANT MUNICIPAL SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit contribuer financièrement au fonctionnement de l'Office municipal d'Habitation de Chapais à raison de 10% de son budget d'opération;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais peut nommer un membre du conseil de Ville et deux représentant de la population au conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Chapais;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais nomme, pour le moment, M. Christian Breton à titre de représentant de la population afin de siéger sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-08-127

7.3.7

RÉSOLUTION – FAUNENORD – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE FaunENord désire mettre sur pied un réseau de sites et de sentiers d'interprétation et d'observation de milieu naturel;

CONSIDÉRANT QUE, plus précisément, FaunENord veut réunir dans une même pochette des fiches interprétatives des sites naturels aménagés;

CONSIDÉRANT QUE cette pochette de fiches interprétatives est destinée à la population locale et aux touristes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, via la Corporation de Développement Économique, est à ce doter de sites et de sentiers d'interprétation du milieu naturel;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais appuie FaunENord dans la réalisation de son projet de mettre sur pied un réseau de sites et de sentiers d'interprétation et d'observation du milieu naturel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS ou COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES



QUESTIONS DU PUBLIC

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU que cette assemblée régulière soit levée et terminée.

Il est **20 h 15.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Jacques Bérubé
Maire

Laurent Levasseur
Directeur général
Greffier et Trésorier